

DECLARATION N° 2 - FEUILLET N°1
DECLARATION ANNUELLE DE MISE EN LOCATION
D'UN MEUBLE NON CLASSE - 2024

A retourner avant l'ouverture de votre établissement à la Mairie de Sanguinet - Régie
Taxe de séjour - 1 place de la Mairie - 40460 Sanguinet ou mairie.compta@sanguinet.fr

A compléter par tous les propriétaires de meublés non classés louant par eux-mêmes, par agence ou via des plateformes de réservation. A retourner en Mairie dès réception. Ce retour aura pour finalité de mettre à jour la base de données et éviter des relances inutiles qui vous seraient adressées.

INFORMATIONS RELATIVES AU LOGEUR

Je ne loue pas de biens à des fins touristiques : retourner ce document identifié, daté et signé

Je loue un meublé non classé à des fins touristiques : compléter ce document.

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :Pays :

Téléphone :Mail :

Je souhaite recevoir ma correspondance relative à la taxe de séjour :

par courriel à l'adresse postale ci-dessus à l'adresse postale de ma location ci-dessous

Envoyer toutes correspondances à l'agence immobilière qui gère mes locations :

..... (nom et adresse)

INFORMATIONS RELATIVES A L'HEBERGEMENT NON CLASSE

Attention : les meublés de tourisme labélisés (Gîte de France, Clévacances...) n'ont pas d'équivalences étoilées et sont considérés comme des non classés.

Adresse :

La taxe de séjour est prélevée par la plateforme de réservation par laquelle je passe pour louer mon bien. Si oui quelle est cette plateforme de réservation ?(retourner seulement ce document).

La taxe de séjour est réglée par l'agence immobilière par laquelle je passe pour louer mon bien. (retourner seulement ce document).

La taxe de séjour n'est pas réglée par l'agence immobilière par laquelle je passe pour louer mon bien. (retourner le feuillet 2).

Je ne fais appel à aucun intermédiaire pour mes réservations, et je m'engage à renvoyer à la Mairie de Sanguinet, le feuillet n°2.

Le feuillet 2 doit être retourné en Mairie au plus tard le 10 octobre. Dès réception, la facture de taxe de séjour vous sera adressée.

Le logeur déclare avoir pris connaissance des modalités de collecte de la taxe de séjour 2024.

Déclaré exact et fait le/...../..... Signature,

Pour remplir ses obligations légales et ses missions de service public, la commune collecte et traite diverses données sur ses administrés, et les conserve en tant que de besoin et dans le respect de la réglementation en matière de prescription.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité auprès du Maire, responsable du traitement auprès de la Commune de Sanguinet sur place ou par écrit en s'adressant à Mairie de Sanguinet 1 place de la mairie 40460 Sanguinet, en joignant une copie d'une pièce d'identité, conformément à l'article 12 du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Le Délégué à la Protection des Données personnelles est l'Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI, 175, place de la Caserne Bosquet BP30069 - 40002 Mont de Marsan cedex), que vous pouvez contacter pour tout renseignement supplémentaire. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

DECLARATION N° 2 - FEUILLET N°2 - TAXE DE SEJOUR AU REEL DECLARATION DE LOCATION D'UN MEUBLE NON CLASSE

Déclaration à retourner en fin de saison, si aucun intermédiaire n'intervient dans vos transactions (plateformes de réservation, agences immobilières..)

Exemple de location et modalités de calcul

A	B	C	D	E	F	G*		
Tarif location	Nombre de nuitées	Nombre de personnes accueillies	Nombre de personnes taxables	Taux	Coût nuitée = A/B/C	Tarif TS F * E	Montant à prélever G * B * D	
Du 13-juil	Au 20-juil	7	4	2	7,20%	17,857	1,286	18

Colonnes à renseigner impérativement par le logeur

Etat de vos locations du 1er avril au 30 septembre 2024

A	B	C	D	E	F	G*	
Tarif location	Nombre de nuitées	Nombre de personnes accueillies	Nombre de personnes taxables	Taux	Coût nuitée = A/B/C	Tarif TS F * E	Montant à prélever G * B * D
Du	Au			7,20%			
				7,20%			
				7,20%			
				7,20%			
				7,20%			
				7,20%			

Attention : G est plafonné à 6,19€, si vous trouvez un tarif supérieur, veuillez appliquer 6,19€

Montant de la taxe de séjour à reverser à la Mairie de Sanguinet : (à réception de la facture)

A réception de cette déclaration, après vérification de nos services, une facture vous sera adressée.

Nom de logeur :
Adresse du logement loué :
Certifié exact, à Sanguinet, le